

28.03.2017 - 11:58 Uhr

Camping-cars : Crash-test aux conséquences redoutables



Bern (ots) -

Voyager en camping-car est de plus en plus tendance. En 1990, ils étaient 17'000 à circuler sur les routes suisses. Aujourd'hui, on en dénombre pas moins de 50'000. Bien que la sécurité active des véhicules ait progressé ces dernières années, le comportement des amateurs de ce type de véhicule est souvent source d'accidents et doit ainsi être adapté. Dans ce but, le TCS, Euroconsumers et l'émission de la RTSU « A bon entendeur » ont organisé le crash-test d'un camping-car.

Le 6 mars 2017, le Dynamic Test Center (DTC) de Bienne, expert dans les crash-tests depuis plus de 30 ans, a propulsé un camping-car à 40 km/h droit dans un mur. Une vitesse relativement faible en apparence, mais suffisamment élevée pour que les occupants, ainsi que les objets qui y sont mal entreposés se muent en projectiles.

La négligence peut avoir de lourdes conséquences

Cette simulation d'accident révèle les graves conséquences d'un comportement inadapté. Le camping-car était occupé par cinq mannequins représentant un couple à l'avant, ainsi que trois enfants à l'arrière, deux d'entre eux étant couchés sur le lit et un troisième assis au centre du véhicule. A l'exception du chauffeur et de l'accompagnant sur le siège passager (pieds posés sur le tableau de bord), les 3 autres occupants n'avaient pas de ceinture de sécurité. En outre, divers produits de consommation, de la vaisselle et des bagages ont été disséminés négligemment dans l'habitacle. Au moment du choc, les mannequins symbolisant les enfants ont été violemment projetés à l'avant du camping-car. Les éléments non fixés ont quant à eux été catapultés et le mobilier s'est désolidarisé de la structure causant de nombreux dégâts dans l'habitacle. La mauvaise position du mannequin sur le siège passager aurait entraîné de graves fractures lors du choc. Les 3 passagers sans ceinture de sécurité auraient probablement connus de sévères blessures ou tout simplement pas survécus à l'accident.

Adapter son comportement au type de véhicule

Cette simulation, nous rappelle que le port de la ceinture de sécurité dans un camping-car est obligatoire et reste le meilleur moyen pour éviter un désastre. Lorsque le véhicule roule, tous les passagers doivent être correctement assis sur les sièges et attachés ainsi que tous les éléments qui pourraient blesser un passager en cas de choc.

En outre, les conducteurs de camping-cars doivent toujours garder à l'esprit qu'ils ne sont plus au volant de leur voiture. Ils doivent ainsi faire face à des exigences plus complexes et redoubler d'attention. En raison de la largeur du véhicule, les virages doivent être anticipés et négociés correctement en particulier dans les giratoires et la vitesse adaptée en conséquence. Le poids important entraîne une distance de freinage plus longue. Le chargement doit aussi être bien réparti dans l'habitacle (si possible au sol et vers l'avant) pour assurer une bonne tenue de route. Il est utile de rappeler que le poids total du camping-car doit être inférieur à 3,5 tonnes et que la valeur limite du constructeur est rapidement dépassée dès que tous les passagers sont installés et

les bagages chargés.

Les dépassements sont difficiles à effectuer. Il est donc important de faire preuve de patience lors d'un croisement avec un autre véhicule. La visibilité est souvent réduite et ce dernier ne peut être vu par un rétroviseur intérieur. Une surveillance régulière de l'état des pneus renforcera la sécurité des passagers. Peu utilisés, les pneus ont tendance à vieillir rapidement et à se dégonfler. Il est nécessaire de contrôler la pression des pneus, leur âge mais également leur état visuel (fissures, arrachage de gomme, bosselures). Cela réduira considérablement les risques d'accident. Enfin, afin d'accroître la sécurité sur les terrains de camping, les parcs de loisirs et dans le trafic routier, le TCS recommande aux propriétaires de camping-cars d'effectuer tous les cinq ans un contrôle de sécurité des équipements au gaz liquide. Bien que le gaz liquide soit sans danger s'il est correctement utilisé, les accidents graves ne sont pas rares.

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83,
yves.gerber@tcs.ch

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100800708> abgerufen werden.